



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mars 2005
Français
Original: anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)

I. Introduction

1. Au paragraphe 30 de sa résolution 1546 (2004) du 8 juin 2004, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, dans les trois mois suivant la date d'adoption de la résolution, des opérations de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) puis, tous les trois mois, des progrès accomplis en vue des élections nationales et de l'exécution de toutes les tâches de la Mission. Le présent rapport est le troisième présenté en application de cette résolution.

2. Le présent rapport fait le point sur les activités des Nations Unies en Iraq depuis le dernier rapport (S/2004/959), en date du 8 décembre 2004. On y trouve un bref exposé des faits saillants survenus en Iraq, plus particulièrement en ce qui concerne le processus politique et l'évolution régionale en rapport avec l'Iraq. Il décrit également les activités d'assistance électorale menées par l'ONU en vue des élections qui ont eu lieu le 30 janvier 2005, ainsi que les principales activités de la MANUI au cours de la période à l'examen, y compris les principaux aspects opérationnels. De plus, on y trouve une mise à jour concernant les questions de sécurité, y compris une évaluation des conditions de sécurité et une mise à jour concernant les arrangements de sécurité pour la présence des Nations Unies en Iraq.

II. Faits saillants survenus en Iraq – résumé

A. Processus politique

3. Au cours de la période à l'examen, l'élément clef du processus de transition a été l'organisation d'élections démocratiques directes dans les délais approuvés par le Conseil de sécurité dans la résolution 1546. Jusqu'au jour des élections, fixé au 30 janvier 2005, les points les plus controversés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Iraq, étaient le point de savoir si la situation permettrait d'organiser comme prévu des élections crédibles et s'il faudrait davantage de temps pour convaincre des groupes sceptiques quant au processus de transition, ou opposés à ce processus, de s'y associer. Plusieurs États voisins ont exprimé leurs préoccupations au sujet des répercussions possibles sur la situation politique et la sécurité, au cas où elles auraient lieu, mais ils n'ont pas été jugés convaincants par le peuple iraquien et la communauté internationale. Par des déclarations publiques et des contacts directs, le



Gouvernement intérimaire iraquien a fait un effort d'explication afin d'encourager la participation aux élections. Dans l'ensemble, ces efforts n'ont pas été suffisants. La Commission électorale indépendante iraquienne, qui est seule compétente pour ce qui est de la surveillance, de l'organisation et de la tenue des élections de la transition, a jugé qu'il n'y avait pas de raison technique pour ne pas aller de l'avant comme prévu.

4. Au cours de ses entretiens avec les interlocuteurs iraqiens, mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ashraf Qazi a continué d'insister pour que soient créées des conditions qui permettraient à tous les segments de l'éventail politique iraquien, y compris les Arabes sunnites, de participer. Afin d'appuyer les efforts de mon Représentant spécial, j'ai envoyé un message affirmant que les élections étaient une première étape d'une importance cruciale vers une nouvelle constitution et un Iraq libre et stable. J'ai aussi dit clairement que rien ne pourrait jamais justifier l'assassinat et l'intimidation des électeurs, des candidats et du personnel électoral. Tous les Iraquiens qui ont choisi de voter avaient le droit de le faire en toute liberté et en toute sécurité.

5. Le jour des élections, plus de 8,5 millions d'Iraquiens, sur une population de plus de 14 millions de personnes en âge de voter sont allés aux urnes pour exercer leur droit démocratique de voter, malgré les inquiétudes suscitées par le climat de sécurité, les tentatives de sabotage et les violences que l'on connaît actuellement. Si la participation au scrutin a été forte dans la plupart des régions, elle a été très faible dans d'autres et parmi certains groupes, les Arabes sunnites notamment. En termes d'organisation, de réglementation et de procédures, les élections ont été conduites conformément aux normes reconnues. Le nombre d'irrégularités et de plaintes graves portées à la connaissance de la Commission électorale indépendante iraquienne a été relativement faible. Toutes les plaintes font actuellement l'objet d'une enquête et d'un examen de la part de la Commission.

6. Les élections marquent un pas important dans la transition de l'Iraq vers un gouvernement démocratique, comme il est souligné dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Elles constituent un point de départ pour apporter à des intérêts et à des griefs légitimes une réponse pacifique passant par le dialogue et le compromis. La participation globale au scrutin, l'enthousiasme avec lequel les électeurs sont allés voter, et l'échec des tentatives visant à s'opposer par la violence et l'intimidation au déroulement du scrutin, ont suscité des réactions positives tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Iraq, y compris de la part du Conseil de sécurité.

7. Depuis les élections, un certain nombre de dirigeants politiques iraqiens qui étaient candidats sur des listes électorales victorieuses ont clairement indiqué qu'ils étaient prêts à inviter des dirigeants éminents et représentatifs des communautés arabes sunnites à participer au Gouvernement de transition et à l'élaboration de la constitution, afin d'assurer une représentation équilibrée dans l'un et l'autre processus. De même, un certain nombre d'entités politiques arabes sunnites et nationalistes arabes, qui n'avaient pas participé aux élections, ou qui avaient appelé à un boycottage ou à un report, ont déclaré que leurs points de vue devaient être pris en compte lors des prochaines étapes de la transition et qu'elles avaient le droit de participer pleinement à l'élaboration d'une constitution permanente.

8. Des efforts sont en cours pour préparer la convocation de l'Assemblée nationale de transition, qui comptera 275 membres. Il est généralement admis que l'Assemblée ne sera pas convoquée avant que les parties ne soient parvenues à un

accord sur la composition du Gouvernement. Un processus analogue est prévu pour les principaux postes gouvernementaux, y compris pour la présidence (c'est-à-dire le Président et les deux Vice-Présidents), ainsi que pour le Premier Ministre et les membres du Conseil des ministres.

9. Les progrès du processus politique restent fortement influencés par les conditions de sécurité, qui continuent de poser un sérieux problème. Le nombre élevé des pertes parmi le personnel des forces de police et de sécurité iraqiennes et le manque de protection judiciaire restent de graves obstacles au maintien de l'ordre public. Des restrictions limitant les libertés sont toujours en place, l'ordonnance sur la protection de la sécurité nationale ayant été prorogée jusqu'à la fin février 2005 dans toutes les régions de l'Iraq à l'exception des trois gouvernorats du nord. Des couvre-feux et d'autres mesures ont été imposés et assouplis à intervalles réguliers dans la plupart des régions du pays. Le conflit d'Iraq continue de causer de lourdes pertes, y compris parmi les civils. En ce qui concerne le nombre des victimes, les chiffres restent incertains.

10. À Fallujah, les dommages considérables causés à l'infrastructure civile de l'agglomération ainsi que les restrictions imposées par l'ordonnance sur la protection de la sécurité nationale ont gêné le retour de la population déplacée. Les équipes du Ministère de l'industrie et des mines, ministère qui fait fonction d'organe de liaison pour Fallujah, ont maintenant achevé l'inventaire de l'habitat et ont présenté leur rapport au Ministre. Au total, les dommages causés à l'ensemble des constructions résidentielles de Fallujah ont été évalués à 493 millions de dollars. Le Ministère de l'industrie et des mines s'apprête à verser un montant de 103 millions de dollars, sur la base d'un pourcentage des dommages effectivement causés à chaque habitation, et le nouveau gouvernement décidera d'une indemnisation complémentaire.

11. À la fin février 2005, la force multinationale et les forces de sécurité iraqiennes ont organisé une campagne destinée à combattre l'insurrection dans la province d'Anbar, y compris à Ramadi. La force multinationale a indiqué qu'elle utilisait l'« éventail complet des tactiques militaires ». Mon Représentant spécial a fait part au Gouvernement intérimaire et à la force multinationale des préoccupations suscitées par les conséquences politiques et humanitaires potentielles d'une aggravation de la situation.

12. Les conditions de sécurité restent fragiles, comme l'a montré la reprise d'attaques quotidiennes aussi bien contre des Iraquiens que contre des étrangers immédiatement après les élections, notamment l'attentat terroriste perpétré à Hillah le 28 février, lors duquel 120 civils et volontaires de la police et de la Garde nationale. En conséquence, j'espère que les Iraquiens profiteront de l'élan créé par les élections pour permettre au processus politique d'avoir un impact positif sur les conditions de sécurité.

B. Faits nouveaux régionaux intéressant l'Iraq

13. La septième réunion des pays voisins de l'Iraq s'est tenue à Amman les 5 et 6 janvier 2005. Les Ministres des affaires étrangères de Bahreïn, de la Jordanie, de l'Arabie saoudite, de l'Iraq, de la Turquie et de la République arabe syrienne, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran et mon Représentant spécial y ont participé. La réunion a examiné le problème posé par

l'organisation d'élections dans les conditions actuelles de sécurité. Les participants ont reconnu l'importance des élections pour la transition politique de l'Iraq, y compris pour l'élaboration d'une constitution, pour le référendum prévu ultérieurement et pour l'élection d'un gouvernement constitutionnel. L'identité de l'Iraq en tant qu'État arabe a été affirmée et tous les délégués ont réaffirmé l'attachement de leur pays à la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq. Pour conclure, les participants à la réunion ont appelé les Iraquiens à participer aux élections et a exprimé son soutien aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter de son mandat en application de la résolution 1546 (2004).

14. Dans le communiqué final, les participants ont confirmé qu'ils étaient prêts à « coopérer avec le Gouvernement intérimaire de l'Iraq, à élargir la coopération politique dans un esprit de dialogue national et de recherche du consensus, à promouvoir la transition de l'Iraq vers un État uni, démocratique et pluraliste, doté d'une structure fédérale, si telle était la décision du peuple iraquien, dans lequel les droits politiques et les droits fondamentaux sont respectés, et les traités et accords bilatéraux et régionaux observés par tous les pays concernés, l'Iraq vivant en paix avec ses voisins ».

15. Le 11 janvier 2005, la réunion de suivi de la réunion ministérielle internationale sur l'Iraq, tenue à Charm el-Cheikh le 23 novembre 2004, a eu lieu au Caire. La réunion a fait le point de la mise en œuvre du paragraphe 14 du communiqué de Charm el-Cheikh. Y ont participé l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Canada, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Iraq, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Koweït, la présidence néerlandaise de l'Union européenne, la République arabe syrienne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie. L'ONU et la Ligue des États arabes ont également pris part à la réunion. Tout en réaffirmant l'appel de la réunion de Charm el-Cheikh invitant tous les Iraquiens à prendre part aux élections, plusieurs délégués ont souligné qu'il était indispensable que le processus politique crée des conditions favorables à une plus grande stabilité et à des efforts de reconstruction accrus.

16. Il est prévu que les prochaines réunions entre l'Iraq, ses voisins et l'Égypte – l'une au niveau des Ministres des affaires étrangères, et l'autre au niveau des Ministres de l'intérieur pour assurer le suivi de la réunion de Téhéran du 30 novembre 2004, auront lieu dans le proche avenir en Turquie.

III. Activités d'assistance électorale

17. La loi administrative de transition stipulait que 20 élections auraient lieu simultanément, le 31 janvier 2005 au plus tard, pour désigner l'Assemblée nationale de transition, 18 conseils de gouvernorat et l'Assemblée du Kurdistan. La période allant de décembre 2004 à janvier 2005 était donc d'une importance critique pour les derniers préparatifs. Les élections ont été organisées et menées par les Iraquiens sous la supervision de la Commission électorale indépendante iraquienne. Dans le cadre de son mandat, la Commission a supervisé et dirigé les activités de 1 000 Iraquiens exerçant des fonctions essentielles et plus de 20 000 agents électoraux temporaires. La Commission électorale indépendante iraquienne a pu mener à bien tous les préparatifs techniques nécessaires pour permettre le déroulement d'élections

crédibles et authentiques dans une situation caractérisée par un climat politique fragile et des inquiétudes persistantes quant aux conditions de sécurité.

18. Pour s'acquitter de sa tâche, la Commission a reçu l'appui d'une équipe internationale d'assistance électorale pilotée par l'ONU, qui comptait parmi ses membres, outre les 43 experts de l'ONU, 22 à Bagdad, 16 à Amman et 5 au Siège de l'ONU, trois experts de l'Union européenne, deux du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, un du Chili et neuf de l'International Foundation for Election Systems. L'équipe internationale a fourni à la Commission électorale indépendante iraquienne un appui technique, logistique, financier et administratif tout au long du processus électoral.

19. Les préparatifs d'une importance cruciale entrepris de décembre à janvier avaient essentiellement pour but d'assurer que toutes les dispositions techniques nécessaires seraient en place pour que les élections puissent se tenir comme prévu. Ils s'appuyaient sur les prémisses définies dans la conception de la Commission électorale indépendante iraquienne, la loi électorale et la loi complémentaire sur les partis et entités politiques. Les élections devant être organisées dans des délais très courts, de nombreuses tâches concurrentes ont dû être menées à bien dans les deux derniers mois qui ont précédé le jour du scrutin. Tout en procédant à l'enregistrement des entités politiques, des candidats, des représentants des partis, des représentants des médias, des observateurs nationaux et internationaux, il a fallu établir les listes électorales, recruter et former du personnel pour la conduite des opérations de vote, et lancer et conduire des campagnes d'information à l'intention du public.

20. La préparation des élections posait de redoutables problèmes logistiques. Il fallait 49,5 millions de bulletins de vote pour les élections. Au demeurant, la production des bulletins de vote et autres matériels n'était pas possible tant que les étapes précédentes n'étaient pas achevées, notamment l'enregistrement des partis et des candidats, dont la date limite a dû être reportée. Néanmoins, entre le 17 et le 29 janvier, une équipe logistique internationale a assuré la livraison à l'Iraq de 2 800 tonnes de matériel électoral. Ce matériel, qui provenait de quatre continents, a été acheminé vers 24 entrepôts répartis dans l'ensemble de l'Iraq et distribué ensuite à 5 243 bureaux de vote.

21. Pendant toute la durée de ses travaux, la Commission électorale indépendante iraquienne a eu pour principes directeurs la transparence et la participation. La Commission a accrédité dans tout le pays plus de 2 000 représentants des médias, dont la moitié était constituée d'Iraquiens, et le reste de représentants des médias internationaux et arabes. La Commission a en outre installé un centre de presse dans le centre national de conférences iraquien situé dans la zone internationale. Le centre de presse a fonctionné du 25 janvier au 6 février. De plus, la Commission a accrédité 33 141 observateurs nationaux, 622 observateurs internationaux et 61 725 représentants de partis ou d'entités politiques venus observer le processus électoral. L'ONU a activement encouragé la création de groupes d'observateurs des élections et a lancé un projet spécial à leur intention.

22. Les incertitudes du climat politique et des conditions de sécurité ont imposé l'adoption d'une série de mesures d'urgence et de dispositions spéciales. Dans les limites de son mandat, la Commission électorale indépendante iraquienne a appliqué plusieurs mesures spécialement destinées à renforcer la participation. Dans plusieurs localités où se déroulaient des opérations militaires, ou lorsque les conditions de

sécurité étaient jugées problématiques, les électeurs ont été autorisés à participer au scrutin national en votant dans n'importe quel bureau de vote du pays. De même, les électeurs des gouvernorats de Ninewa et Anbar ont pu s'inscrire et voter dans n'importe quel bureau de vote du pays. Une dernière mesure spéciale a été prise le jour du scrutin pour permettre à certains bureaux de vote de rester ouverts plus longtemps, au cas où la Commission constaterait que l'accès du bureau avait été entravé ou le déroulement des opérations gêné.

23. La Commission électorale indépendante iraquienne a travaillé dans une très large mesure avec les forces nationales et internationales de sécurité. Cette coopération a permis la création d'un réseau de contacts étroits et la coordination des ressources, ce qui a rendu possible un climat de sécurité viable pour la tenue des élections. Le plan de sécurité mis en place, y compris la fermeture des frontières et l'interdiction de la circulation des véhicules, a créé des conditions de sécurité qui ont permis au personnel électoral de s'acquitter de sa tâche, avant, pendant et après le jour du scrutin. Sur les 5 243 bureaux de vote prévus, 5 199 ont pu ouvrir et fonctionner le jour des élections. Les statistiques disponibles ne fournissent pas d'éléments de preuve concluants quant à l'impact des préoccupations liées à la sécurité sur la participation électorale, compte tenu plus particulièrement des appels politiques au boycott.

24. Comme prévu, le dépouillement a eu lieu immédiatement après la clôture du scrutin, sauf dans un petit nombre de centres pour lesquels il a fallu procéder au dépouillement au niveau des gouvernorats pour des raisons de sécurité. Dans les semaines qui ont précédé le jour du scrutin, la Commission électorale indépendante iraquienne avait mis en place un Centre de calcul avec le concours d'une équipe de conseillers internationaux. Les dispositions prévues concernaient l'aménagement physique du Centre, le recrutement du personnel, l'hébergement dans des locaux de la force multinationale, des diagrammes d'exécution des tâches, la gestion de la sécurité, le stockage et la recherche des formulaires, la mise en place de bases de données et des mesures de contrôle de la qualité. Ces opérations ont été préparées et conduites selon des modalités transparentes au vu des observateurs et des médias.

25. La Commission électorale indépendante a provisoirement annoncé que le nombre d'électeurs ayant participé au scrutin était de 8 550 571, dont 263 685 électeurs de l'étranger. Sur ce nombre total de suffrages exprimés, seuls 94 305 bulletins (1,10 % du total des voix) ont été déclarés nuls. Les opérations du Centre de calcul ont été suivies par un flux ininterrompu de représentants et d'observateurs. Des observateurs et des représentants étaient également présents pendant les opérations de recomptage qui comportaient l'ouverture au siège national d'un échantillon d'urnes provenant de divers gouvernorats et le comptage des bulletins.

26. Le Bureau de la Commission électorale indépendante iraquienne a compétence pour statuer sur les réclamations et les litiges relatifs aux élections. Une procédure publique de présentation et de règlement des réclamations a été définie et appliquée par la Commission, avec le concours à la fois de juristes irakiens et de spécialistes internationaux. La certification officielle du scrutin par la Commission électorale indépendante iraquienne a eu lieu le 17 février 2005 une fois qu'a été achevé le règlement de toutes les réclamations importantes; les réclamations encore en suspens au sujet desquelles une décision serait prise après la certification n'ont pas été jugées de nature à influencer sur l'issue du scrutin. Les élections ont été conformes aux normes internationales reconnues en termes d'organisation, de réglementation et

de procédures, témoignant ainsi du professionnalisme et de l'efficacité avec laquelle la Commission et les milliers d'agents électoraux, formateurs et observateurs irakiens ont mené leur tâche à bien.

27. Il y avait 111 entités et coalitions politiques en présence, et l'élection à l'Assemblée nationale de 275 représentants choisis parmi un total de 7 785 candidats atteste le dynamisme du climat politique qui est en train d'apparaître en Iraq. De plus, le système électoral en vigueur fait que plus de 31 % des sièges ont été attribués à des candidates – résultat supérieur à l'objectif fixé dans la loi administrative de transition. Par son rôle formateur, la prochaine phase d'activité constitutionnelle, législative et gouvernementale va fortement influencer l'évolution des groupes politiques en Iraq et la manière dont ils aborderont les futures élections de la période de transition.

28. La prochaine étape des élections irakiennes, conformément au schéma défini dans la loi administrative de transition, n'est pas moins redoutable que le calendrier et les défis de l'élection du 30 janvier. La Division de l'assistance électorale de l'ONU va convoquer prochainement un groupe de travail à large participation qui dressera un bilan du processus passé. Ce groupe comprendra des représentants d'institutions irakiennes et internationales ayant participé au processus électoral. Son rôle consistera essentiellement à identifier, structurer et classer par ordre de priorité les tâches de demain, à la lumière des enseignements tirés des récentes élections.

IV. Mise à jour sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI)

A. Activités politiques du Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq et dans la région

29. Au cours de la période à l'examen, mon Représentant spécial et son équipe politique ont surtout cherché à encourager le dialogue et la compréhension entre ceux qui participent au processus politique et ceux qui sont restés à l'écart. Dans tous ses entretiens, mon Représentant spécial a souligné que, pour les partis et les groupes, le dialogue pacifique et le compromis étaient les meilleurs moyens d'obtenir qu'il soit répondu à leurs intérêts et à leurs préoccupations légitimes, de manière à dégager un consensus qui tienne compte des intérêts et des préoccupations légitimes de tous. À la suite de nombreux appels émanant aussi bien de dirigeants politiques irakiens que d'États Membres réclamant une aide de l'ONU pour faciliter le processus politique et électoral, mon Représentant spécial et son équipe ont rencontré des personnalités religieuses, tribales et politiques irakiennes, non seulement en Iraq, mais également à Doubaï, Amman, Beyrouth, Damas et Londres. Ces entretiens ont permis de mieux comprendre dans quelle perspective des groupes politiques irakiens très divers envisagent le processus politique et la participation à ce processus.

30. Mon Représentant spécial a continué de rencontrer un large éventail de dirigeants politiques irakiens, notamment le Président, le Vice-Président, le Premier Ministre, le Premier Ministre adjoint, le Ministre des affaires étrangères et les Ministres des finances, des droits de l'homme, des personnes déplacées et des migrations, ainsi que des représentants de nombreuses tendances de l'éventail

politique, y compris le Conseil suprême de la révolution islamique en Iraq, le Parti islamique Da'wa, le Parti islamique iraquien, le Parti démocratique iraquien, l'Association des savants musulmans, le Front turcoman iraquien, la Fondation Al-Khoeï et le Centre d'étude sur l'unité arabe. Il a également rencontré à Bagdad et à Londres d'éminents universitaires iraqiens qui lui ont fait part de leurs vues. Tout en suivant les progrès réalisés dans la préparation des élections et la formation du Gouvernement de transition, il a encouragé tous les intéressés à faire en sorte que le nouveau gouvernement et l'Assemblée nationale de transition prévoient des mécanismes pour permettre à ceux qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas participé aux élections, d'être représentés d'une manière adéquate dans le processus d'élaboration de la Constitution.

31. À l'occasion de la cinquième Réunion des pays voisins de l'Iraq, tenue à Amman les 5 et 6 janvier 2005, de la réunion de suivi de la réunion ministérielle internationale de Charm el-Cheikh du 11 janvier 2005 et de visites à Beyrouth et Damas, mon Représentant spécial a pu examiner avec de hautes personnalités de la région et de la communauté internationale les perspectives existant pour la tenue des élections et leurs ramifications plus larges.

32. À Amman, il a évoqué le rôle des Nations Unies dans le processus politique et électoral et souligné que les efforts d'explication devaient s'intensifier de manière à assurer une large participation aux élections, et que ces efforts devraient se poursuivre après les élections. Il a rencontré le Premier Ministre de Jordanie et a eu des entretiens bilatéraux avec les Ministres des affaires étrangères de Jordanie, du Koweït, de Turquie et d'Égypte, et avec le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Au Caire, mon Représentant spécial a mis la réunion au courant de l'aide fournie par la MANUI pour appuyer le processus électoral en Iraq et renforcer les capacités de la Commission électorale indépendante iraquienne. Il a en outre rencontré le Ministre des affaires étrangères d'Iraq et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

33. À Beyrouth, mon Représentant spécial a rencontré le Ministre des affaires étrangères du Liban et l'ex-Premier Ministre de ce pays, le regretté Rafik Hariri. Sur l'invitation du Gouvernement de la République arabe syrienne, il a eu des entretiens à la fois avec le Ministre et le Vice-Ministre des affaires étrangères, ainsi qu'avec des membres des représentations diplomatiques en poste à Damas. Au cours de ses échanges de vues, mon Représentant spécial a souligné la nécessité d'encourager les acteurs de la politique iraquienne à engager un dialogue direct afin de mieux cerner les aspirations et les objectifs politiques qu'ils partagent, et qui pourraient constituer la base d'un compromis et d'une réconciliation. À leur tour, tous les interlocuteurs de la région ont reconnu le rôle moteur de l'Organisation des Nations Unies dans l'appui à la transition en cours en Iraq, tel qu'il est décrit dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité.

34. Pendant et après la campagne électorale, de nombreux commentateurs iraqiens ont évoqué la question de Kirkouk qui pourrait constituer un détonateur potentiel. L'ONU a examiné les problèmes complexes en jeu, à la fois avec les groupes iraqiens et avec les États Membres concernés. Tous ont reconnu la nécessité de parvenir à un règlement étant donné que cette question pourrait être une source de tension et de confrontation à l'intérieur de l'Iraq et pourrait avoir une incidence négative sur les relations de l'Iraq avec ses voisins. Au cours de ses

entretiens, l'ONU a souligné la nécessité pour toutes les parties d'agir avec modération pour qu'il y ait une chance d'aboutir à un règlement pacifique durable.

B. Activités préparatoires en vue d'un appui éventuel au processus d'élaboration de la constitution

35. Dans sa résolution 1546 (2004), le Conseil de sécurité a décidé qu'en s'acquittant du mandat qui leur a été confié de venir en aide au peuple et au Gouvernement de l'Iraq, mon Représentant spécial et la MANUI, agissant à la demande du Gouvernement iraquien, assumeraient un rôle moteur en ce qui concerne la promotion du dialogue et de la recherche d'un consensus au niveau national à l'occasion de l'élaboration d'une constitution nationale par le peuple iraquien.

36. Compte tenu de ce mandat, on s'attend généralement, en Iraq et ailleurs, à ce que l'ONU appuie activement le processus d'élaboration de la constitution. Mon Représentant spécial a entamé des consultations avec toute une série de représentants de l'Iraq. Lors des entretiens qu'il a eus, il a souligné que pour aboutir, le processus devait être complètement pris en main par les Iraquiens. Pour aider les Iraquiens, l'ONU serait prête, si on lui en faisait la demande, à apporter une assistance dans quatre domaines principaux : a) facilitation politique visant à favoriser la concertation sur les modalités et la structure du processus d'élaboration de la constitution, aux fins d'une participation sans exclusive, et à promouvoir la recherche d'un consensus sur les questions fondamentales; b) appui à une campagne médiatique iraquienne visant à assurer une transparence maximale; c) assistance technique à l'organe chargé de rédiger la constitution; et d) coordination de l'assistance internationale.

37. En attendant une demande officielle du Gouvernement iraquien, des activités préparatoires ont été entreprises dans ces quatre domaines pour que l'ONU puisse, le moment venu, apporter rapidement une assistance efficace.

C. Aide à la reconstruction et au développement des capacités et assistance humanitaire

38. Les organismes et programmes des Nations Unies ont continué d'appuyer la reconstruction en Iraq, à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. Autant que faire se peut, l'ONU met en œuvre les projets en Iraq en faisant appel au personnel recruté dans le pays et aux partenaires d'exécution, notamment les entrepreneurs, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires, responsables de l'exécution des projets. Le 13 janvier 2005, j'ai nommé Staffan de Mistura Représentant spécial adjoint pour l'Iraq. Lors de sa première visite à Bagdad, M. de Mistura a rencontré divers partenaires iraquiens et s'est familiarisé avec la situation sur le terrain. En janvier 2005, un coordonnateur pour la reconstruction et l'aide humanitaire, qui fait rapport au représentant spécial adjoint, a été envoyé à Bagdad pour coordonner les contacts avec les autorités iraquiennes dans le domaine de la reconstruction et du développement et améliorer la coordination des interventions des donateurs.

39. L'Équipe de pays des Nations Unies a mis en œuvre toute une gamme d'activités, de programmes et de projets de renforcement des capacités, en collaboration avec les ministères responsables. De décembre 2004 à mars 2005, elle a exécuté près d'une centaine d'activités de renforcement des capacités telles qu'activités de formation technique, ateliers, séminaires, conférences et réunions de haut niveau, avec la participation active des représentants de tous les ministères et de diverses organisations de la société civile.

40. La Conférence internationale sur l'emploi en Iraq, qui était organisée par l'Organisation internationale du Travail et les entités chargées du module 10, et qui s'est tenue en décembre 2004 à Amman, est l'une de ces activités. Un grand nombre de représentants des autorités iraqiennes, des syndicats, du monde des affaires et des donateurs y ont participé. L'objet de la Conférence, qui a bénéficié de l'adhésion et d'une participation active d'un grand nombre d'Iraqiens, d'organismes des Nations Unies et de donateurs, et a abouti à un plan d'action, était de définir un ensemble de mesures que les pouvoirs publics devraient prendre d'urgence face au problème grave que pose le chômage en Iraq.

41. Parmi les autres activités de renforcement des capacités exécutées pendant la période considérée figuraient : dans le domaine de l'éducation et de la culture (module 1), des séminaires sur l'enregistrement des données relatives aux établissements scolaires et des activités de collecte de données sur les sites iraqiens et la gestion de la sécurité de ces sites; dans le domaine de la santé (module 2), des séminaires sur la lutte contre les moustiques et les autres vecteurs de maladies contagieuses, la parasitologie et l'immunologie, la sécurité alimentaire et les soins psychiatriques; dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (module 3), des activités de formation sur le traitement de l'eau potable, la détection d'éléments-traces, de métaux lourds et de polluants organiques, et la mise au point de modèles de tarification pour les investissements dans l'infrastructure; dans le domaine de l'infrastructure et du logement (module 4), des activités de formation aux techniques d'assainissement des taudis et colonies de squatteurs et à l'auto-assistance, au niveau de la population, dans le domaine du logement; dans le domaine de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement (module 5), des séminaires sur la gestion du personnel vétérinaire, la législation environnementale et l'évaluation des sites, et la gestion des ressources en eau; dans le domaine de la sécurité alimentaire (module 6), des activités de formation relatives à la sécurité alimentaire, la gestion des projets et le travail de sensibilisation et d'éducation sanitaire; dans le domaine de la lutte antimines (module 7), activités de formation concernant le déminage, les équipes nationales de déminage, la sensibilisation au danger des mines et les agents sanitaires des collectivités; dans le domaine des déplacés et des réfugiés (module 8), activités de formation concernant la réinsertion des réfugiés qui reviennent en Iraq; et dans le domaine de la gouvernance et de la société civile (module 9), activités de formation concernant les techniques de négociation, la gestion et la responsabilité financière, les droits de l'homme, la surveillance des lieux de détention et l'utilisation des médias.

42. Bien que les conditions de sécurité restent précaires, l'ONU a été en mesure de poursuivre ses efforts de reconstruction partout en Iraq, par l'intermédiaire de partenaires opérationnels. Les activités suivantes ont été menées : remise en état d'écoles, renforcement de l'enseignement professionnel, remise en état de stations d'épuration, remise en état de centrales électriques et modernisation des réseaux de distribution, remise en état de logements pour certains groupes vulnérables dans les

centres urbains, appui au système de distribution du Ministère du commerce et achat et fourniture de vivres, assistance technique à l'Autorité nationale de la lutte antimines, protection des déplacés et des réfugiés revenus en Iraq et apport d'une aide matérielle à ces personnes, appui à la société civile par l'intermédiaire d'organisations professionnelles et d'associations féminines, et appui au processus électoral moyennant notamment des programmes d'information des électrices.

43. Le Groupe des affaires humanitaires de la MANUI a poursuivi ses activités de suivi de la situation humanitaire et d'alerte rapide dans les différents points chauds de l'Iraq, en accordant une attention particulière aux déplacements dus à des combats ou à des tensions ethno-religieuses. Par l'intermédiaire du Groupe de travail pour les secours d'urgence, qui opère à partir d'Amman et comprend des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ministères iraqiens compétents, la MANUI facilite la coordination des travaux d'évaluation et de l'aide d'urgence. La situation à Fallujah et dans ses environs, qui a suscité le déplacement de 50 000 à 60 000 familles, est particulièrement préoccupante. La majorité des déplacés ont encore besoin d'une aide matérielle car leur retour dans des zones habitables est problématique. La MANUI a coordonné l'aide, notamment la fourniture de tentes, de bâches en plastique et d'autres articles non alimentaires par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les distributions communes de vivres et d'articles non alimentaires à 38 000 familles déplacées par l'Organisation internationale des migrations et le HCR, l'acheminement d'eau potable par l'UNICEF dans les zones voisines où se trouvent des personnes déplacées, l'apport de fournitures médicales d'urgence par l'Organisation mondiale de la santé et l'évaluation des intentions de retour et des besoins de protection effectuée pour le HCR par des partenaires de cet organisme. Des dons gérés par la MANUI et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont également été répartis entre trois organisations non gouvernementales internationales pour que celles-ci fournissent d'urgence des vivres, des trousseaux d'hygiène et des articles non alimentaires à quelque 2 500 familles originaires de Fallujah déplacées dans les environs de la ville et à Bagdad.

44. Des bulletins d'information, tableaux d'activités et notes d'information (qui peuvent être consultés sur le site <www.uniraq.org>) ont été distribués aux membres du Groupe de travail pour les secours d'urgence afin de faciliter les échanges d'informations et l'examen, avec le Gouvernement provisoire, des questions relatives à l'accès humanitaire et à la protection des agents humanitaires. La coordination civilo-militaire avec la force multinationale à Bagdad a été améliorée en vue d'une meilleure concertation sur des questions comme la sécurité des convois qui acheminent les secours dans les couloirs humanitaires et de la distinction qu'il importe de faire, parmi le personnel qui distribue les secours, entre les militaires et les civils. Le plan d'urgence interorganisations a été revu à la fin janvier 2005 pour que les stratégies de préparation et de réaction aux crises soient adaptées à la situation humanitaire du moment.

D. Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq

45. Sur les 664 millions de dollars annoncés, près de 628 millions ont été versés au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le

développement, qui relève du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction en Iraq. Près de 495 millions de dollars ont été remis à des organismes des Nations Unies pour qu'ils exécutent 53 projets propres à répondre aux besoins prioritaires. Jusqu'ici, le module Infrastructure est le principal bénéficiaire, 134 millions de dollars ayant été dégagés pour des projets portant principalement sur l'approvisionnement en électricité et en eau. Viennent ensuite le module Enseignement (69 millions de dollars), le module Agriculture (62,5 millions de dollars) et le module Santé (62 millions de dollars). La programmation des fonds qui restent est en cours et devrait être approuvée prochainement par le Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale.

46. À la fin février 2005, le Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale avait approuvé des programmes et des projets devant être exécutés par des organismes des Nations Unies à hauteur de 494 270 000 dollars. À la fin décembre 2004, les engagements de dépenses s'élevaient à quelque 230 millions de dollars et les décaissements à quelque 115 millions de dollars. À la fin février 2005, un montant de 108,5 millions de dollars avait été affecté à des activités d'appui aux élections de janvier, dans le cadre du module Élections (module 11). Grâce à un mécanisme d'approbation accélérée, le Comité directeur a, sans manquer à son devoir de précaution, fait en sorte que l'assistance technique nécessaire puisse être fournie en temps voulu pour le processus électoral.

47. Pratiquement tous les fonds disponibles ayant déjà été alloués à des programmes ou à des projets, il importe que les donateurs apportent des fonds supplémentaires pour financer les activités des Nations Unies à l'appui de la reconstruction. La prochaine réunion des donateurs, qui doit se tenir à Amman au printemps 2005, devrait aller dans ce sens.

E. Activités relatives aux droits de l'homme

48. Tout au long de la période considérée, la MANUI a reçu des rapports concordants émanant de particuliers et de notables locaux, de responsables de l'administration et d'ONG nationales et internationales faisant état d'un usage excessif de la force à l'encontre de personnes et de biens, ainsi que d'arrestations massives menées aussi bien par la force multinationale que par les forces de sécurité iraqiennes (Garde nationale iraqienne et police iraqienne). On a continué de rapporter des cas relatifs aux mauvais traitements de détenus et aux insuffisances des procédures judiciaires. Le Ministre des droits de l'homme et le Ministre de la justice se sont dits prêts à s'attaquer au problème. La force multinationale a mené des enquêtes et condamné les personnes jugées coupables de mauvais traitements à l'encontre de détenus dans plusieurs cas.

49. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI continue de s'employer, aux côtés des institutions et de la société civile iraqiennes, à résoudre les difficultés issues du passé et les problèmes actuels, l'objectif étant de faciliter la réconciliation nationale. Ses activités s'inspirent du programme relatif aux droits de l'homme élaboré conjointement avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), d'autres organismes des Nations Unies, le Ministère de la justice et le Ministère des droits de l'homme, ainsi qu'avec les Ministères des déplacements et des migrations, de la femme, de la société civile et de l'intérieur.

50. En janvier 2005, le Ministère des droits de l'homme et le Bureau des droits de l'homme de la MANUI, avec l'appui du PNUD, ont réuni un groupe d'orientation composé de représentants très divers du Gouvernement iraquien et de la société civile. Ce groupe d'orientation a demandé au Gouvernement iraquien de créer un centre national pour les personnes portées manquantes ou disparues en Iraq et d'adopter la législation requise. Le Premier Ministre a envoyé une lettre de soutien. Mon Représentant spécial a également pris la parole lors de la réunion du groupe et exprimé le soutien de l'ONU à cette initiative. La résolution adoptée à l'issue de la réunion presse la société et les institutions iraquiennes et les Iraquiens de coopérer pleinement avec le centre national pour garantir que le sort des personnes qui sont portées manquantes, ou dont la disparition est involontaire, soit établi, et a demandé à la communauté internationale de fournir un appui au centre national aux fins de la réalisation de son objectif humanitaire. Le 20 février 2005, le Gouvernement intérimaire iraquien a publié un décret portant création du Centre. Dans un contexte voisin, le Bureau des droits de l'homme a entrepris avec le Ministère des droits de l'homme, entre autres, d'aider à mettre en place un centre national pour le traitement des victimes de la torture.

51. En décembre 2004, le HCR et le Bureau des droits de l'homme de la MANUI ont organisé à Genève une « réunion d'organisation » afin de partager leurs informations sur les diverses activités menées par l'ONU. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme, le Ministre des droits de l'homme et le Ministre de la justice ont ouvert la séance, à laquelle ils ont participé. Des représentants d'organismes et de programmes des Nations Unies (MANUI, HCDH, PNUD, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Bureau des Unies pour les services d'appui aux projets, HCR, UNICEF et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) ont présenté leurs projets d'activités intéressant l'appui aux institutions gouvernementales et à la société civile ainsi que des domaines thématiques tels que l'administration de la justice, la justice transitionnelle, l'éducation en matière de droits de l'homme, les droits de l'homme et les médias et les droits des femmes et des enfants. Quelque 40 gouvernements intéressés et une trentaine de représentants d'organisations de la société civile ont participé à la réunion, qui a permis de dresser une liste d'activités prévues pour l'Iraq (2005-2006). Les principales recommandations incluaient la création sur le site Web du HCDH d'une section spécialement réservée à toutes les activités relatives aux droits de l'homme menées en Iraq par l'ONU, les gouvernements, les organisations internationales et les ONG.

52. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a collaboré avec le Ministère de la justice afin de poursuivre la planification de l'exécution de projets concernant la réforme du Ministère et des systèmes juridiques, judiciaires et pénitentiaires.

53. En ce qui concerne les organisations de la société civile iraquienne, le Bureau des droits de l'homme, en collaboration avec le HCR et l'UNOPS, a mis en œuvre un programme à l'échelle du pays comprenant des conférences, des séminaires, des stages de formation, des activités de recherche et des publications. À la suite d'une conférence sur le rôle de la société civile organisée en décembre 2004 à Amman par l'UNOPS, en coopération avec la MANUI et le Ministère des droits de l'homme, un programme en trois phases de formation de formateurs dans le domaine des droits de l'homme a été lancé le 10 février 2005.

F. Information

54. Le Bureau de l'information de la MANUI a poursuivi ses efforts pour faire mieux comprendre, parmi le public, les activités politiques, humanitaires et de reconstruction de la Mission en Iraq grâce à la diffusion d'informations ciblées auprès des Iraquiens, des médias, des donateurs et d'autres parties prenantes. Cela comprenait des informations sur les activités de mon Représentant spécial en Iraq et ailleurs, en particulier au sujet de ses efforts pour faciliter le dialogue entre les principaux acteurs politiques iraqiens et renforcer l'appui en faveur d'un processus politique plus inclusif en Iraq. En outre, le Bureau de l'information a diffusé des informations sur les travaux des 11 sections de la Mission concernant l'éducation et la culture, la santé, l'eau et l'assainissement, l'infrastructure et le logement, l'agriculture, les ressources en eau, l'environnement, la sécurité alimentaire, la lutte antimines, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, la gouvernance et la société civile, la réduction de la pauvreté et le développement humain, et l'appui électoral. Dans ce contexte, le Bureau a collaboré étroitement avec les agents d'exécution travaillant sous la direction de la MANUI et les chefs des sections afin de diffuser des informations efficaces et ciblées sur les domaines susmentionnés. Il a produit d'une manière actualisée des réunions d'information, des communiqués de presse, des avis aux médias, des déclarations officielles et des interviews et il a également participé à des conférences, des stages de formation destinés aux Iraquiens et des séminaires organisés par les différentes composantes de la Mission.

55. Le Bureau de l'information assure la promotion de la prochaine réunion des donateurs, qui doit se tenir à Amman au printemps 2005. Une trousse d'information sur les résultats et les plans de la Mission est en cours d'élaboration en arabe et en anglais. En outre, en janvier 2005, la MANUI a lancé la publication d'un bulletin d'information mensuel bilingue. Le Bureau s'efforce également de restructurer le site Web de la Mission pour rendre son utilisation plus facile, parvenir à la parité des langues et donner un accès à un plus grand nombre de documents de base.

G. Établissement d'une présence des Nations Unies à Bassorah et à Erbil

56. De petits détachements de liaison des Nations Unies constitués de six fonctionnaires chacun au maximum ont été déployés à Bassorah et à Erbil les 1^{er} et 12 février 2005. Ces détachements de liaison comprennent des conseillers militaires, des agents de sécurité et du personnel d'appui qui travailleront en collaboration avec la force multinationale pour faciliter les visites périodiques, mettre en place des installations pour les Nations Unies et évaluer les conditions de sécurité qui seront une condition indispensable pour toute expansion de la présence des Nations Unies en Iraq. Je suis reconnaissant aux États Membres qui font partie de la force multinationale d'avoir appuyé l'Organisation des Nations Unies pour le déploiement des détachements de liaison. Des mesures supplémentaires de protection par la force multinationale, ainsi que par les agents de sécurité des Nations Unies, devront être prises pour que l'ONU puisse mettre en place ses propres installations à Bassorah et Erbil.

H. Locaux

57. Environ 64 membres du personnel de l'UNAMI recrutés au niveau international sont actuellement présents à Bagdad, aux côtés de 134 membres de l'Unité de gardes fidjienne et de 23 membres de l'équipe de sécurité rapprochée. Les possibilités d'hébergement pour le reste du personnel des Nations Unies à Bagdad restent limitées. L'obtention de logements intérimaires supplémentaires conformes aux normes de sécurité des Nations Unies est la principale condition préalable pour le déploiement à Bagdad de personnel additionnel des Nations Unies. On estime que la construction d'une installation pouvant abriter 300 personnes prendra jusqu'à 13 mois et ne pourra pas satisfaire les besoins à court ou à moyen terme. Des négociations sont en cours avec la force multinationale et les autorités irakiennes pour obtenir des logements intérimaires supplémentaires dès que possible, y compris des logements pour environ 90 membres du personnel qui occupent des locaux dans la zone internationale. La MANUI a l'intention de commencer les travaux pour la construction d'une base logistique d'un coût de 2,5 millions de dollars (communications, entretien des véhicules et entreposage) vers le milieu de 2005, dans la zone internationale.

58. En attendant une amélioration de la situation en matière de sécurité en Iraq et jusqu'à ce que des logements sûrs soient disponibles pour accroître les effectifs actuels, la MANUI continuera à dépendre fortement de l'appui fourni par ses installations en Jordanie et au Koweït pour ses opérations en Iraq. Bien que mon Représentant spécial et son personnel d'appui technique, administratif et de sécurité exercent leurs fonctions à partir de Bagdad, la majorité des activités de planification et de gestion de projets humanitaires s'effectue à partir d'Amman, sous la direction du Représentant spécial adjoint. La principale base de soutien logistique se trouve au Koweït.

I. Accords

59. Le 29 décembre 2004, un accord bilatéral a été conclu avec les États-Unis d'Amérique afin d'obtenir des services de restauration, de construction et de rénovation de locaux, d'entretien de véhicules, d'approvisionnement en carburant et de soins médicaux, ainsi que du matériel de défense militaire, des locaux de formation et des installations de loisirs et de bien-être pour le personnel des Nations Unies à Bagdad. Dans les circonstances actuelles, la MANUI fonctionne à partir de la « zone internationale », avec l'appui du Logistics Civil Augmentation Program (LOGCAP) dans le cadre de l'accord conclu, qui est le seul moyen viable d'assurer des conditions de vie normales sans interruption. C'est actuellement le moyen d'appui le plus efficace et le plus sûr. Si les conditions actuelles persistent, le coût estimatif de ces moyens d'appui s'élèvera à environ 22,9 millions de dollars de janvier à décembre 2005. La MANUI s'efforce de mettre en place, dans la mesure du possible, des arrangements indépendants afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'appui du LOGCAP.

60. Un accord bilatéral similaire relatif à des services de soutien logistique à Bassorah a atteint le stade final des négociations avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

61. Les négociations se poursuivent avec le Gouvernement iraquien au sujet d'un accord sur le statut de la mission et je prie instamment le Gouvernement de communiquer dès que possible ses observations sur le projet d'accord soumis par l'Organisation des Nations Unies en octobre 2004. L'accord conclu avec le Gouvernement koweïtien au cours de la période précédente au sujet des activités de la MANUI au Koweït attend d'être ratifié par le Parlement koweïtien pour pouvoir entrer en vigueur.

V. Questions de sécurité

62. Au cours de la période considérée qui a abouti aux élections nationales du 30 janvier 2005, une grande partie de l'Iraq a été exposée à des efforts de grande envergure et bien planifiés visant à faire dérailler la campagne électorale et le vote. Les niveaux de violence ont été très élevés, comprenant de nombreuses attaques contre les candidats, les agents électoraux, et les forces de sécurité iraquiennes et multinationales. L'attaque la plus grave a eu lieu à Hillah le 28 février, comme on l'a mentionné plus haut au paragraphe 12. Bien qu'un dispositif de sécurité musclé et la détermination des électeurs iraqiens aient permis aux élections d'avoir lieu dans la plus grande partie du pays, la violence a de nouveau atteint le niveau d'avant les élections après une brève accalmie à partir du 30 janvier 2005. Il y a eu des attaques de grande envergure à Bagdad, Mossoul, Erbil, Nadjaf, Kerbela et Bassorah, qui indiquent toutes que, si les dangers sont les plus grands et sont prédominants dans le centre de l'Iraq, aucune partie du pays n'est à l'abri des éléments hostiles. Étant donné l'augmentation de l'ampleur et du perfectionnement des attaques au moyen d'engins explosifs et de tirs directs et du risque de prise d'otages, les menaces et les risques en dehors des zones fortement protégées restent très élevés et la sécurité continue à être un facteur d'une extrême importance pour toutes les activités des Nations Unies.

63. Les effectifs du personnel des Nations Unies en Iraq continuent d'être limités par les conditions de sécurité qui requièrent des logements et des bureaux extrêmement bien protégés à l'intérieur de zones fortement gardées. Les déplacements en dehors de la zone internationale de Bagdad ou d'autres zones aussi bien protégées dans d'autres parties du pays continuent à être extrêmement dangereux et dépendent donc de la protection de la force multinationale. Dans ces conditions, toute expansion de la présence des Nations Unies en Iraq a nécessairement été limitée au nombre de personnes qui peuvent être hébergées dans la zone internationale de Bagdad et aux petits détachements de liaison déployés dans les camps de la force multinationale à Bassorah et à Erbil.

64. Le 15 décembre 2004, l'unité de gardes fidjienne a assumé la responsabilité de la protection « au niveau intérieur » des installations des Nations Unies dans la zone internationale de Bagdad, qui était assurée jusqu'alors par la force multinationale. Le 31 décembre 2004, deux équipes de sécurité rapprochée des Nations Unies, comprenant du personnel recruté aux Fidji et formé et équipé avec l'assistance d'un certain nombre d'États Membres, a assumé les fonctions de protection rapprochée exercées jusqu'alors par la force multinationale dans le cadre d'arrangements intérimaires. Les préparatifs en vue du recrutement d'une troisième équipe de protection rapprochée sont en cours. La structure de sécurité intégrée des Nations Unies mentionnée au paragraphe 23 de mon rapport précédent continue à être mise

en place en fonction des conditions de sécurité et des effectifs de la MANUI et du personnel associé des Nations Unies déployés en Iraq, en Jordanie et au Koweït.

65. Même si l'Organisation des Nations Unies est désormais capable d'assumer ses responsabilités de protection « au niveau intérieur » à Bagdad, la force multinationale continuera à fournir à l'ONU une protection « au niveau intermédiaire » et « au niveau extérieur », y compris les escortes de convois. Le Secrétariat a reçu des observations des États-Unis d'Amérique au sujet de l'accord relatif à la protection assurée par la force multinationale mentionné au paragraphe 21 de mon rapport précédent. Ces observations font actuellement l'objet de négociations en vue de la mise au point finale de l'accord dans un proche avenir.

66. Comme il est indiqué au paragraphe 22 de mon rapport précédent, le 30 novembre 2004, j'ai créé un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ayant pour objet de recevoir et d'administrer les contributions des États Membres qui seront affectées au financement d'une entité distincte sous le commandement unifié de la force multinationale (le « niveau intermédiaire ») qui serait chargée expressément d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq, conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Au 1^{er} mars 2005, des contributions d'un montant total de 8,3 millions de dollars avaient été versées au fonds d'affectation spéciale par 11 États Membres. Un mécanisme pour le décaissement de fonds aux États Membres fournissant des contingents à l'entité distincte est en cours d'élaboration. Les États-Unis ont informé l'ONU que le premier contingent sera déployé pour l'entité distincte à Bagdad par la Géorgie en mars 2005.

67. Les aéronefs ainsi que leur cargaison et leurs passagers continuent d'être exposés à un niveau élevé de menaces aussi bien au sol que dans l'espace aérien iraquien. Étant donné les systèmes et dispositifs vigoureux et bien intégrés de sécurité qui sont en place pour les opérations aériennes à l'intérieur et à destination de l'Iraq, l'ONU continuera temporairement à avoir recours à la force multinationale pour les transports aériens à destination de Bagdad, Erbil et Bassorah. Afin de réduire au minimum les effectifs du personnel international requis en Iraq pour l'exécution de son mandat, l'ONU continuera également à avoir recours dans une large mesure aux services logistiques, médicaux et administratifs fournis par les États Membres sur une base bilatérale et remboursable.

68. Au paragraphe 26 de mon rapport précédent, j'ai indiqué qu'il faudrait beaucoup de temps et d'argent pour créer les conditions de sécurité nécessaires aux opérations des Nations Unies en Iraq. Par conséquent, la collaboration des États Membres qui ont fourni à la MANUI les ressources et le matériel nécessaires pour atténuer les menaces et les risques très élevés liés aux activités de l'Organisation en Iraq est fortement appréciée.

VI. Observations

69. La tenue des élections le 30 janvier 2005 – pour l'Assemblée nationale de transition, 18 conseils de gouvernorat et l'Assemblée nationale du Kurdistan – marque la fin d'une première étape importante pour la transition politique de l'Iraq vers le rétablissement de la pleine souveraineté et le retour à la paix et à la stabilité, et ouvre la voie à la reconstruction nationale. Malgré les délais limités et les circonstances exceptionnellement difficiles dans lesquelles les élections ont eu lieu,

un grand nombre d'Iraquiens dans de nombreuses parties du pays ont exercé leur droit de vote ou se sont présentés comme candidats. Je regrette bien sûr que beaucoup trop d'Iraquiens n'aient pas participé, certains pour exprimer une position politique, d'autres en raison des moyens violents et inacceptables utilisés pour intimider les électeurs et perturber le processus. Le fait que les élections ont eu lieu dans le respect des normes internationales reconnues en terme d'organisation, de réglementation et de procédures démontre le professionnalisme et l'efficacité de la Commission électorale indépendante iraquienne et des milliers de travailleurs électoraux, formateurs et observateurs iraqiens dans l'exécution de leurs tâches.

70. Je suis heureux que l'Organisation des Nations Unies, sous la responsabilité générale de mon Représentant spécial, Ashraf Qazi, et sous la direction compétente du Chef des observateurs électoraux des Nations Unies en Iraq, Carlos Valenzuela, ainsi qu'avec l'appui de l'équipe dirigée au Siège par la Directrice de la Division de l'assistance électorale, Carina Perelli, a pu aider la Commission électorale indépendante iraquienne à assurer que toutes les dispositions nécessaires en vue des élections avaient été prises. Dans le cadre de l'équipe internationale d'assistance électorale dirigée par l'ONU, des experts de l'Union européenne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Chili et de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) ont également joué un rôle d'appui important. Les forces de sécurité, aussi bien iraqiennes qu'internationales, ont assuré un environnement relativement sûr pour la tenue des élections.

71. Les résultats des élections offrent aux Iraquiens une nouvelle occasion de se débarrasser des vestiges de la guerre et de la dictature et de jeter les fondations d'un Iraq démocratique et prospère, en paix avec lui-même, ses voisins et la communauté internationale. Toutefois, les élections ne sont qu'une première étape dans la réalisation de ces objectifs. Les variations régionales ont été importantes et la participation dans les zones ayant une majorité de sunnites arabes a été nettement inférieure à la participation dans les autres communautés. Comme on l'a fait observer ci-dessus, la situation en matière de sécurité demeure une difficulté majeure. Il sera critique au cours des prochaines semaines de tirer parti de l'impulsion positive donnée par les élections.

72. La clef du succès de la transition est qu'elle doit être aussi inclusive, participative et transparente que possible. Cela signifie qu'il faut créer un processus politique durable dans lequel tous les Iraquiens estiment avoir un intérêt. Le fait de ne pas entamer un dialogue national et un processus de réconciliation pourrait entraîner un conflit beaucoup plus nuisible que les compromis nécessaires pour parvenir à un consensus national obtenu par des moyens pacifiques.

73. Un certain nombre de groupes politiques iraqiens que le Gouvernement de transition s'efforce d'inclure dans le processus politique insistent pour que leurs revendications soient examinées, y compris un calendrier pour le retrait de la force multinationale. À son tour, le Gouvernement de transition insistera probablement sur la nécessité préalable d'établir une capacité nationale fiable en matière de sécurité et sur l'obligation pour les groupes qui font de telles revendications de démontrer dans la pratique qu'ils ne se dédient pas à la poursuite d'objectifs antidémocratiques par la violence, en coopération avec les extrémistes et les terroristes.

74. L'élaboration de la nouvelle constitution iraquienne peut contribuer à forger un nouveau consensus national. Les questions concernant la nature future de l'État et les relations entre les diverses communautés iraqiennes se poseront certainement.

Il sera important que les nouveaux dirigeants irakiens indiquent clairement que tous les Irakiens auront l'occasion de participer pleinement au processus et qu'ils sont encouragés à le faire.

75. Dès lors que les élections ont eu lieu, les Irakiens s'attendent à des résultats concrets, surtout en ce qui concerne la sécurité et les conditions de vie. Pour que les forces de sécurité irakiennes puissent assumer le plus tôt possible leurs responsabilités et prendre pleinement en charge la sécurité du pays, il faut qu'elles soient formées le mieux possible et le plus rapidement possible. Les responsables de la sécurité devraient veiller particulièrement à ce que leurs actions n'aient pas d'effets négatifs sur la population civile. De même, il faut s'attacher à créer les conditions nécessaires pour le retour et la réinsertion des personnes déplacées à la suite de la violence et des actions militaires.

76. Une attention prioritaire doit être accordée à la satisfaction des besoins fondamentaux de tous les Irakiens. La création d'emplois, l'amélioration des infrastructures, le renforcement des capacités institutionnelles et la fourniture efficace de services de base sont des éléments essentiels pour obtenir un contexte politique et de sécurité facilitant le processus de transition. Les efforts dans ces domaines doivent donc être intensifiés.

77. Afin de surmonter ces futures difficultés, les nouvelles institutions de transition irakiennes auront besoin de l'appui continu et actif de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies a accompagné jusqu'à présent les Irakiens à chaque étape de leur transition politique. Nous sommes déterminés à continuer de faire tout ce qui est possible pour exécuter notre mandat en vertu de la résolution 1546 (2004), si les circonstances le permettent. L'ONU a acquis une expérience considérable dans l'appui aux processus de transition et leur facilitation, souvent dans des conditions difficiles. L'Iraq, cependant, dispose de tout le potentiel humain et de toutes les ressources matérielles nécessaires pour prendre en charge son propre destin. Pour l'ONU, la meilleure manière de contribuer à aider l'Iraq est d'appuyer la création de conditions permettant la reconstruction politique et économique du pays.

78. La prochaine étape de la transition en Iraq est le processus d'élaboration de la constitution. Il sera particulièrement important que l'Iraq contrôle entièrement ce processus. Sur la base du mandat énoncé dans la résolution 1546 (2004), mon Représentant spécial a déjà entrepris des consultations avec un large éventail de représentants irakiens en vue de promouvoir le dialogue et l'obtention d'un consensus pour appuyer la transition politique, y compris le processus d'élaboration de la constitution. Il y a de nombreuses manières selon lesquelles l'Organisation des Nations Unies pourrait fournir une aide spécifique, notamment en matière d'assistance technique d'appui dans le domaine de l'information et de coordination de l'assistance internationale. Je me félicite de la déclaration faite récemment par le Président du Conseil de sécurité qui encourage les membres de la communauté internationale à fournir des conseillers et un appui technique à l'Organisation pour l'aider à jouer son rôle. Nous sommes prêts à collaborer étroitement avec les membres élus de l'Assemblée nationale de transition et les autres représentants de la société irakienne pour les aider dans ce processus, à la demande du Gouvernement irakien.

79. Nous sommes également disposés à continuer d'aider la Commission électorale indépendante irakienne à prendre les dispositions nécessaires en vue du

référendum national sur la constitution et des élections qui se tiendront par la suite afin d'assurer qu'elles reflètent justement et exactement la volonté du peuple iraquien.

80. Les activités de la MANUI dans les domaines de la reconstruction, du développement et de l'aide humanitaire répondent aux exigences et aux priorités des Iraquiens. Sur la base du Plan stratégique des Nations Unies pour l'Iraq (2005-2007), établi conformément au cadre de priorités défini dans la Stratégie nationale de développement de l'Iraq, 23 organismes, programmes et fonds des Nations Unies travaillent à l'intérieur et à l'extérieur du pays afin de déployer des efforts coordonnés et efficaces pour fournir une aide à la reconstruction et une assistance humanitaire à l'Iraq. Grâce aux nouvelles dispositions en matière de sécurité et d'hébergement qui ont été prises récemment, nous avons pu accroître le nombre des membres du personnel international de la MANUI à Bagdad et déployer des détachements de liaison des Nations Unies à Erbil et à Bassorah, afin d'examiner les possibilités d'expansion de nos activités de reconstruction et d'assistance humanitaire à l'intérieur de l'Iraq, si les circonstances le permettent.

81. Alors que nous agissons pour normaliser la situation à l'intérieur de l'Iraq, tous les efforts possibles devraient être faits pour normaliser les relations de l'Iraq avec la région et avec l'ensemble de la communauté internationale. Les voisins de l'Iraq ont des préoccupations légitimes et ils devraient être entendus. La souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Iraq doivent également être pleinement respectées. Un Iraq souverain aspire naturellement à reprendre la place qui lui revient au sein du concert des nations. Je me félicite de l'initiative lancée en novembre à Charm el-Cheikh et du processus régional en cours entre l'Iraq, ses voisins et d'autres pays de la région. Ces efforts devraient être poursuivis d'une manière soutenue et efficace. Pour ma part, j'ai l'intention de continuer à encourager une plus grande convergence des efforts régionaux et internationaux à l'appui de la transition politique en Iraq.

82. Les élections tenues le 30 janvier constituent une étape importante dans la transition en Iraq. Les Iraquiens attendent de leurs dirigeants élus qu'ils tiennent leur promesse concernant un Iraq pacifique, démocratique et prospère. La communauté internationale a un programme commun visant à appuyer les Iraquiens dans cette entreprise. Les défis qui nous attendent sont réels; mais il en va de même des possibilités. En exécutant son mandat et si les circonstances le permettent, l'ONU n'épargnera aucun effort pour répondre aux attentes du peuple iraquien dans cette période critique de son histoire.